

LA FRANCE SOUFFRE

Impressions d'un religieux canadien en France :

EN FRANCE il semble que toute la politique tourne autour du pain. Les élections en dépendent. Le peuple est bien découragé. Ça ne vaut pas la peine de travailler puisque le franc ne vaut rien.

Je m'habitue au régime du pain français. Les Canadiens s'achètent des fruits pour compléter. Il semble que la plupart des Français ont des provisions particulières pour résister. A tout moment ils sortent un crouton de pain ou une pomme de leur poche. Je vous donne le menu pour une journée. Hier soir : soupe légère, laitue (une sorte d'herbe qui ressemble à la luzerne), pommes de terre pilées. Du raisin pour dessert. Ce matin un morceau de pain et du viandox (genre bovril). Les Français mangent une sorte de gruau froid sans lait ni sucre. Je n'ai pas eu le cœur d'y toucher. Le midi une tranche de porc frais pour chacun, grande comme le creux de la main, des herbages bouillis. (J'ai demandé à mon voisin ce que c'était : « Ça, c'est de l'herbe, ça ne nourrit pas mais nous occupe, ça emplit l'estomac. ») Dessert, deux petites pêches. Le soir des herbes avec quelques tranches de tomates (soupe claire avec les herbes du midi), pommes de terre et une poire.

LA BATAILLE DES JUPES

SOUS CE TITRE, le *Standard* du 30 août nous apprend que la bataille fait rage dans le monde de la mode. Et l'enjeu de la levée en masse de ces dames contre la dictature des grands couturiers de Paris et de New-York, c'est la longueur des jupes!

Au moment où chacun est forcé de comprimer son budget, les femmes s'opposent au retour des jupes longues pour les robes du jour. Partout, nous dit le *Standard*, se sont formées des « Liges pour la Prévention de Jupes plus longues » : à Dallas, à Washington, en Californie et à Toronto...

Il faut comprendre, explique encore le *Standard*, que cette décision implique toute une révolution, et combien coûteuse pour MM. les maris : « Pour stimuler un commerce qui languissait, les couturiers ont décidé d'imposer à la silhouette féminine sa transformation la plus radicale depuis 1929. Les jupes s'allongent de six pouces, les hanches s'élargissent et les épaules rétrécissent.

« A ce nouveau style, continue le *Standard*, les robes de l'an dernier ne peuvent être adaptées, puisqu'en moyenne une robe ou un costume ne peut être allongé de plus d'un pouce et demi, et qu'un manteau de fourrure ne peut pas l'être du tout. Il faut donc acheter de nouvelles robes. Celles-ci imposeront l'achat de nouvelles chaussures avec talons d'une hauteur différente. Il faudra un nouveau manteau pour assortir. Les hanches élargies réclament de nouveaux supports, et le rétrécissement des épaules, pour l'équilibre des masses, un chapeau plus grand... »

Et, de conclure le *Standard* avec beaucoup de bon sens : « A un moment où le coût de la vie fait éclater tous les budgets, on force les femmes à se lancer sans nécessité dans de fortes dépenses vestimentaires. A un moment où la moitié du monde se prépare à passer un nouvel hiver sans les vêtements nécessaires, on impose ce gaspillage. « Ne faites pas la femme de l'an dernier », clament les couturiers. Pourtant la femme de l'an dernier se trouvait chic; sera-t-elle plus chic cette année si elle compromet le budget familial pour plaire à la haute couture ?

« Les jeunes filles s'en tiennent aux talons bas et méprisent les nouvelles jupes. Elles ont ouvert la lutte au nom de l'économie. Mais l'histoire est du côté des couturiers... Et un poll révèle que si seulement une femme sur quatre aimait les nouvelles jupes, cependant deux sur trois comptaient les porter quand même. »

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

JUSTICE POLITIQUE — ET JUSTICE SOCIALE

M. Étienne Gilson, aux journées d'étude de la Fédération des Jeunes Libéraux, à Hamilton, a montré que la liberté économique n'avait pas moins d'importance pour le bonheur de l'homme que la liberté politique. Voici le compte rendu de cette conférence paru dans la Survivance, d'Edmonton, le 10 septembre :

LA LIBERTÉ POLITIQUE, déclare-t-il, n'est pas complète en elle-même. Sans la liberté économique, elle peut mettre le vrai libéralisme en danger. La Révolution française de 1789 a été politique seulement. Il n'y a pas eu de révolution économique. Des fortunes ont pu changer de main, mais cela n'a pas fait disparaître les privilèges de la fortune, ni empêché des hommes d'acquérir de grandes richesses et de s'en servir pour dominer les autres hommes à la fois économiquement et politiquement.

Dans tous les pays civilisés, on vit sous le régime de la démocratie politique, c'est-à-dire qu'il n'y existe plus de privilège politique, car tous les citoyens, par leur bulletin de vote, sont égaux. On a par conséquent établi une méthode d'égalité politique. Seulement, à partir de ce moment-là, on a raisonné comme si l'égalité politique devait naturellement conduire à un état d'égalité économique. En fait, c'est le contraire qui s'est produit. Il existe aujourd'hui des hommes économiquement forts et d'autres économiquement faibles. C'est une maigre consolation pour ces derniers de jouir une fois tous les quatre ou cinq ans de leur liberté politique si chaque jour de leur vie ils se trouvent soumis à une autorité économique à laquelle ils n'ont aucune part.

La force du marxisme, c'est de l'avoir compris et de promettre l'avènement d'une démocratie économique. Sa faiblesse, c'est d'aboutir inévitablement au résultat contraire en substituant à une pluralité de capitalistes privés un seul capitaliste qui est l'État. Il résulte de là qu'il n'y a plus alors qu'un seul employeur dont tous les citoyens sont les employés et que ceux-ci perdent à la fois d'une manière définitive leur liberté économique et la liberté politique dont ils pourraient se servir pour la recouvrer. Le capitalisme est un régime de misère pour un grand nombre : le communisme est un régime de misère pour tous.

L'erreur fondamentale de ces deux doctrines réside dans le fait que toutes deux considèrent l'homme tout au plus comme un individu, alors qu'il doit être considéré comme une personne, qui a droit de jouir des moyens susceptibles de l'aider à atteindre son développement complet dans les groupes sociaux qui constituent son milieu naturel : la famille, la profession, la nation, l'Église. Le rôle de l'État est d'intervenir comme organisateur et protecteur de ces groupes sociaux, non pas pour se substituer à eux, mais au contraire pour les aider à atteindre leurs propres fins.

Si nous voulons pousser la démocratie à son point ultime de perfection, nous devons ajouter la justice sociale à la justice politique. Il n'existe pas d'autre choix pour nous, car à moins de compléter la démocratie politique par la démocratie sociale et économique, nous sommes destinés, de façon inévitable, à voir disparaître la démocratie politique au profit du marxisme.

L'AMÉRIQUE A LANGUE UNIQUE

ÉDITORIAL du *Canada* (13 septembre) :

« S'embarquant à Montréal après un voyage aux États-Unis et au Canada, un citoyen suisse, le Dr Chamay, fait au représentant du *Canada* la remarque que les employés des services publics en Amérique sont inexplicablement ignorants de toute langue autre que l'anglais, et il s'en étonne. Par exemple, arrivant de Suisse et débarquant d'avion aux États-Unis, le Dr Chamay a eu beaucoup de peine à se faire entendre — et il a eu au Canada, ajoute-t-il, presque autant d'ennuis qu'aux États-Unis à ce sujet.

« On comprend l'étonnement du Dr Chamay, lui qui vient d'un petit pays très moderne, où l'instruction est très développée, et où presque tout le monde entend deux langues, le français et l'allemand — parfois trois, avec l'italien — sans se prendre pour un phénix. Qu'il ne se trouve nulle part dans les services publics en Amérique, surtout dans les grands services internationaux (douanes, immigration, transport aérien, etc.) personne qui entende au moins un peu de français, voilà qui est vraiment extraordinaire, et de surcroît peu flatteur.

« L'Amérique de langue anglaise, c'est-à-dire tout le continent au nord de Rio Grande, se flatte volontiers de son esprit planétaire, de son *World outlook*. Elle est en réalité très *Main Street*, très étroitement provinciale d'esprit. Le propre du provincial, c'est de se défier de tout ce qui n'est pas lui, ses us, coutumes et habitudes. Au provincial d'Amérique, parler une langue étrangère répugne comme un affront à la suprématie de la langue anglaise sur ce continent.

« L'Europe — Angleterre comprise — a l'esprit beaucoup plus ouvert. L'Europe a l'habitude de la diversité des langues. L'Amérique a l'habitude de la standardisation, de l'embrigadement conformiste, de la langue unique imposée à tous comme un moule. L'esprit humain n'est pourtant pas une pièce interchangeable, comme un écrou du travail à la chaîne dans une usine d'automobiles de Détroit — ou d'Oshawa. »

Peut-être convient-il d'ajouter qu'au Canada entrent en jeu des motifs encore plus forts pour stimuler l'étude du français : la simple présence de trois millions de Canadiens dont il est la langue maternelle, et la reconnaissance très explicite des droits de cette langue dans la législation du pays.

Sur le fait même du bilinguisme, nous trouvons un témoignage anglais dans la *Dalhousie Review* de juillet : « Le Canadien devient-il lentement bilingue ? Plusieurs craignent qu'il n'en soit ainsi. Plusieurs l'espèrent, voyant là un grand pas vers l'unité canadienne. M. Vernon Thomas, dans la *Saturday Night* du 3 mai, nous apprend qu'à Winnipeg le français est de plus en plus parlé. La plupart des Anglais qui demeurent à Saint-Boniface (dont la population française est de 10,000 âmes) sont plus ou moins bilingues. Les Français le sont tous parfaitement. Le théâtre français jouit d'une grande vogue à Winnipeg. Le premier ministre Garson a fait un discours radiophonique en français et Radio-Canada a inauguré une série de leçons de français. Dans les écoles, le français est la langue seconde la plus populaire. »

* UN MONDE FONDÉ SUR L'AMOUR *

Voici un texte frappant, tiré d'une lettre pastorale écrite à ses diocésains de Fargo (Dakota-Nord) par S. Exc. Mgr Muench, actuellement visiteur apostolique en Allemagne :

POUR LA PREMIÈRE FOIS dans l'histoire des peuples chrétiens, des prescriptions administratives de gouvernements tout-puissants rendent impossible l'exercice de la charité chrétienne. On nous déclare, à la lettre, que c'est une faute d'aimer nos ennemis et de faire du bien à ceux qui nous ont fait du mal. On interdit à l'amour chrétien de jouer le rôle du Bon Samaritain. Les rations alimentaires de l'ennemi sont fixées selon une formule « Maladie et Agitation » à grand renfort de calories, pas selon le poids de l'amour chrétien...

Si nous, les chrétiens, nous n'osons élever la voix au nom de la miséricorde, ce sont les païens qui le feront au milieu de nous. En cette époque de haine, il nous faut oser dire notre conviction, sinon la peur se fera la mère de la cruauté. Nos hommes d'État, par leur lâcheté à reconnaître les droits de la miséricorde chrétienne, se rabassent au niveau des pygmées. A nous de nous grandir à la pleine mesure de la taille du Christ, et de proclamer le divin précepte de l'amour.

L'U. C. C. CONFÉDÉRÉE

Nous prenons dans la Terre de chez nous (10 septembre), le journal le mieux autorisé à commenter cette nouvelle, le texte annonçant l'importante transformation juridique de l'U. C. C. :

LE 22 AOÛT 1947 restera une date mémorable dans les annales de l'Union Catholique des Cultivateurs. C'est ce jour, en effet, que le Secrétariat de la province a approuvé la constitution de la Confédération de l'Union Catholique des Cultivateurs. Ainsi s'achève la transformation des cercles, des unions et du bureau de direction de l'U. C. C. selon la loi des Syndicats professionnels. L'U. C. C. devient une confédération à laquelle sont affiliées les fédérations diocésaines ou régionales et, par celles-ci, les syndicats professionnels paroissiaux.

Cette modification d'ordre juridique est d'une grande importance et marque le début d'une étape nouvelle dans la vie de l'association professionnelle agricole. Sans doute, les buts de l'Union restent les mêmes; mais les cultivateurs syndiqués ont des moyens plus étendus de les réaliser. Auparavant le bureau central de l'U. C. C. était incorporé d'après la troisième partie de la loi des Compagnies. L'U. C. C. comme telle avait la personnalité juridique, mais non pas ses cercles. Aujourd'hui les cercles transformés en syndicats professionnels sont des personnes légales et leurs moyens de défense et d'action sont plus étendus.

Le 22 août dernier, s'est donc complété un travail de trois ans presque. Après étude en comité, la transformation de l'U. C. C. et de ses cercles en syndicats professionnels fut décidée par le congrès général de 1945. Les fédérations diocésaines se sont ensuite constituées. A leur tour elles reforment la confédération de l'U. C. C. — Sur papier et après coup, cela semble aussi facile que rapide. Mais il a fallu passer à travers des difficultés nombreuses et obtenir notamment des amendements à la loi des Syndicats professionnels. Tous les obstacles ont été levés et l'U. C. C. est maintenant la Confédération de syndicats professionnels la plus puissante du Canada français.

L'approbation des règlements de l'U. C. C. par le secrétariat de la province a été signifiée au secrétaire général, M. Thiribe Belzile, le 22 août dernier. La proclamation dans la *Gazette officielle de Québec* a été publiée le 6 septembre. Ainsi se termine un grand chapitre de l'histoire de l'Union.